Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250523-DDM-202510-10-AR
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

MAIRIE
DE VIC-EN-BIGORRE

DECISION DU MAIRE N° 202510-10

prise en application des articles L2122-22 et L.2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET DE L'ACTE : FESTIVAL POPULAIRE DE GASTRONOMIE 2025 - TARIF PARTENARIAT SUD DE FRANCE

Le Maire de la commune de Vic-en-Bigorre ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération n° 202404-43 en date du 3 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal autorise M. le Maire à fixer les tarifs nécessaires à l'organisation du Festival de la Gastronomie « Les Tablées de Vic » ;
Considérant le projet de partenariat avec la marque Sud de France de la Région Occitanie ;

DECIDE :

Article 1 : **De conclure** un partenariat avec la marque Sud de France à l'occasion du Festival de la Gastronomie « Les Tablées de Vic 2025 ». Le tarif de ce partenariat est fixé à 2 200 €. En contrepartie de cette participation, la commune s'engage à afficher la visibilité de la marque « Sud de France » sur tous les supports de communication du festival.

Article 2 : **Dit** que les dépenses résultant de cette opération seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours.

Article 3 : Le Maire ou son représentant sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de notification ou publication électronique.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- Inscrite au registre spécial des décisions ;
- Notifiée ou publiée sur le site internet de la ville de Vic-en-Bigorre conformément à la réglementation en vigueur ;
- Transmise au contrôle de la légalité.

Compte rendu en sera donné au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Vic-en-Bigorre,
Le 23 mai 2025
Le Maire,
Clément MENET

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

Publié le : 28/05/2025 15:32 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/31286